

# COMMUNE DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN



## MARCHE DE TRAVAUX

### TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT GERMAIN

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE  
ARTICLES 28 et 40 II DU CODE DES MARCHES PUBLICS

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Maître d'ouvrage : Commune de Plogastel-Saint-Germain

Maître d'œuvre : Commune de Plogastel-Saint-Germain

Pouvoir adjudicateur : Madame Le Maire de Plogastel-Saint-Germain

**Date limite de réception des offres :**  
**Vendredi 31 Octobre 2014 à 12 h 00**

## **Article 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent marché concerne :

- Travaux de restauration de la chapelle St Germain.

La description des prestations est indiquée dans le descriptif des travaux (valant CCTP et bordereau des prix).

Il est décomposé en deux lots.

## **Article 2 : CONDITIONS DU MARCHÉ**

### 2.1 Procédure de la présente consultation

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée définie aux articles 28 et 40 II du Code des Marchés Publics.

### 2.2 Compléments à apporter en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Les travaux comportent deux lots.

### 2.3 Compléments à apporter au CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières.

### 2.4 Variantes

Sans objet.

### 2.5 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le cadre d'acte d'engagement et ne peut, en aucun cas, être changé.

**Les travaux devront être terminés pour le 27 MARS 2015.**

### 2.6 Modification de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à : **90 jours** (quatre vingt dix jours), à compter de la date limite de réception des offres.

## **Article 3 : PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET DES OFFRES**

### 3.1 Retrait du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est remis à chaque entrepreneur à titre gratuit.

Il peut :

- Etre retiré en Mairie
- Expédié à l'entrepreneur sur simple demande
- Téléchargé sur le site internet de la Mairie ([www.plogastel.fr](http://www.plogastel.fr)) à la rubrique "marchés publics"
- Par téléchargement sur le site internet de l'Association des Maires du Finistère (AMF29) Lien : <http://www.amf29.asso.fr/>

Le dossier est composé des pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le descriptif des travaux valant Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et bordereau des prix
- Le plan sommaire des travaux à réaliser
- Déclarations du candidat (DC4 et DC5)

### 3.2 Présentation des offres

Les offres seront rédigées en langue française, l'unité monétaire étant l'euro.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant :

- L'acte d'engagement dûment rempli et signé.  
L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiements, pour les sous-traitants désignés au marché.  
Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.  
Il est rappelé que tous les sous-traitants doivent être déclarés et soumis à l'approbation du Maître d'ouvrage.
- Le règlement de la consultation (RC) daté et signé,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) daté et signé,
- Le descriptif des travaux valant Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et bordereau des prix daté et signé,
- Les déclarations du candidat conformes aux modèles joints (DC4 et DC5)
- L'attestation d'assurance "Individuelle de base" ou "Décennale entrepreneur" en cours de validité. (c'est-à-dire justifiant les paiements des primes pour la période en cours)
- Les pièces justificatives mentionnées à l'article 45 du Code des Marchés Publics :
  - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
  - Les attestations sur l'honneur dûment datées et signées par le candidat pour justifier :
    - a) Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
    - b) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
    - c) Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles du Code du Travail.

### Article 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Le Maître d'ouvrage choisira l'offre la plus avantageuse conformément aux critères de choix hiérarchisés suivants :

1. **La valeur technique (60 %)**
2. **Le prix des prestations (40%)**

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'engager toute négociation avec les entreprises avant d'établir le choix définitif des candidats.

**Article 5 : REMISE DES OFFRES**

Les offres devront être transmises en Mairie soit :

- Par dépôt contre récépissé au secrétariat aux heures d'ouverture de la Mairie  
Lundi : 09h00 – 12h00  
Mardi au vendredi : 09h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30  
Samedi : 09h00 – 12h00
- Par pli recommandé avec avis de réception, devant parvenir à destination avant la date et l'heure fixée pour le dépôt des offres.

Les offres seront déposées sous simple enveloppe portant l'adresse suivante :

**Madame Le Maire de Plogastel St Germain  
Place de la Mairie  
29710 PLOGASTEL ST GERMAIN**

**Dans le coin supérieur gauche devra figurer :**

- la mention "**NE PAS OUVRIR**"
- **TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE ST GERMAIN**

**La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 31 Octobre 2014 à 12h00**

**Article 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

- D'ordre administratif :

Mr Michel LOUSSOUARN  
Mairie de Plogastel St Germain  
Tel 02 98 54 58 57 Fax 02 98 54 58 93  
Courriel : [michel@plogastel.fr](mailto:michel@plogastel.fr)